

Marthod

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes

Marthod et les risques majeurs

Marthod participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

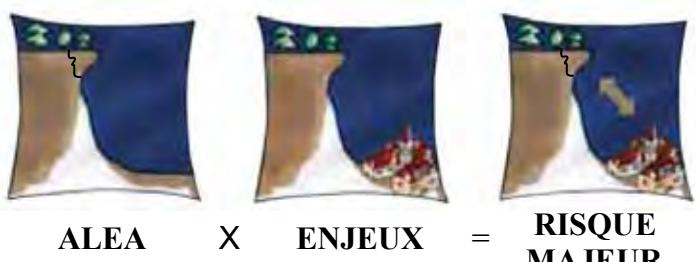
Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA – n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Marthod

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Avalanches



Séismes



Évènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Canalisation de transport de gaz



Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations

Lors de pluies intenses ou à la fonte des neiges, les ruisseaux peuvent grossir rapidement et engendrer des crues parfois brutales et violentes.

Les cours d'eau peuvent alors transporter de grandes quantités de matériaux (bois morts, etc.), ce qui se traduit par une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées. Ces dernières peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, peuvent libérer une énorme vague pouvant causer de nombreux dégâts et même menacer des vies humaines.



La plaine de Marthod inondée le 14 Février 1990

Les bons réflexes



- **Fermez les portes, fenêtres, soupiraux**
Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- **Montez à pied dans les étages**
Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs
- **Coupez le gaz et l'électricité**
Pour éviter l'électrocution ou l'explosion
- **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.
Leurs enseignants s'en occupent !

Les événements passés

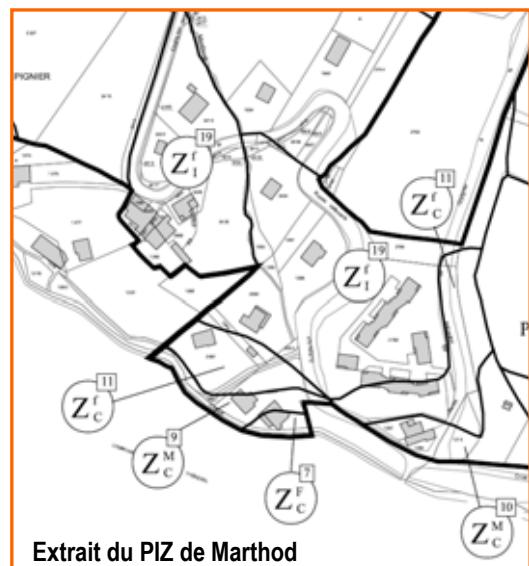
Les dernières inondations importantes se sont déroulées du 14 au 18 février 1990. Après d'importantes chutes de neige sur le territoire de la commune, un épisode pluvieux intense engendra le grossissement des ruisseaux qui débordèrent dans la plaine, inondant de nombreuses caves, le terrain de foot et les locaux de quelques entreprises. Sur les coteaux, les terrains gorgés d'eau glissèrent en de nombreux endroits menaçant même dangereusement une maison d'habitation qui dut être évacuée.

Les mesures de prévention

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques d'origine naturelle dans l'aménagement et notamment dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Sur le territoire de Marthod, il définit ainsi les **possibilités d'aménagement** des différentes zones par rapport aux conséquences prévisibles des risques d'inondations, crues torrentielles, glissements de terrain et coulées boueuses.





Les avalanches

Chaque année en France, entre 30 et 60 personnes sont emportées mortellement par les avalanches ce qui fait de ce phénomène naturel le risque le plus meurtrier de l'hexagone.

A Marthod, ce phénomène ne touche certes aucune zone d'habitation permanente mais plusieurs couloirs ont été répertoriés sur les pentes du massif de la Dent de Cons. Les avalanches qui s'y déroulent peuvent parfois traverser des sentiers de randonnée et atteindre les prés situés sur les hauteurs de la commune, c'est pourquoi il est important que les Martholains aient connaissance de ce risque et des précautions à prendre en période hivernale.

Les mesures de prévention :

Les hauteurs de Marthod étant fréquemment parcourues en période hivernale, la commune, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Bauges, va donc prochainement faire installer une signalisation afin d'avertir les randonneurs du caractère avalancheux des pentes qui dominent le village.



Les bons réflexes

Pour les randonneurs



Renseignez-vous

Consultez les bulletins Neige et Avalanches édités par Météo France
08.92.68.02.73



Soyez vigilants

Evitez de vous aventurer dans les secteurs d'altitude

Pour les chalets d'alpage Lancheron, les Adrets, La Fouettaz



Rentrez chez vous

Evitez de vous aventurer à l'extérieur des bâtiments



Fermez les ouvertures orientées à l'amont

Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



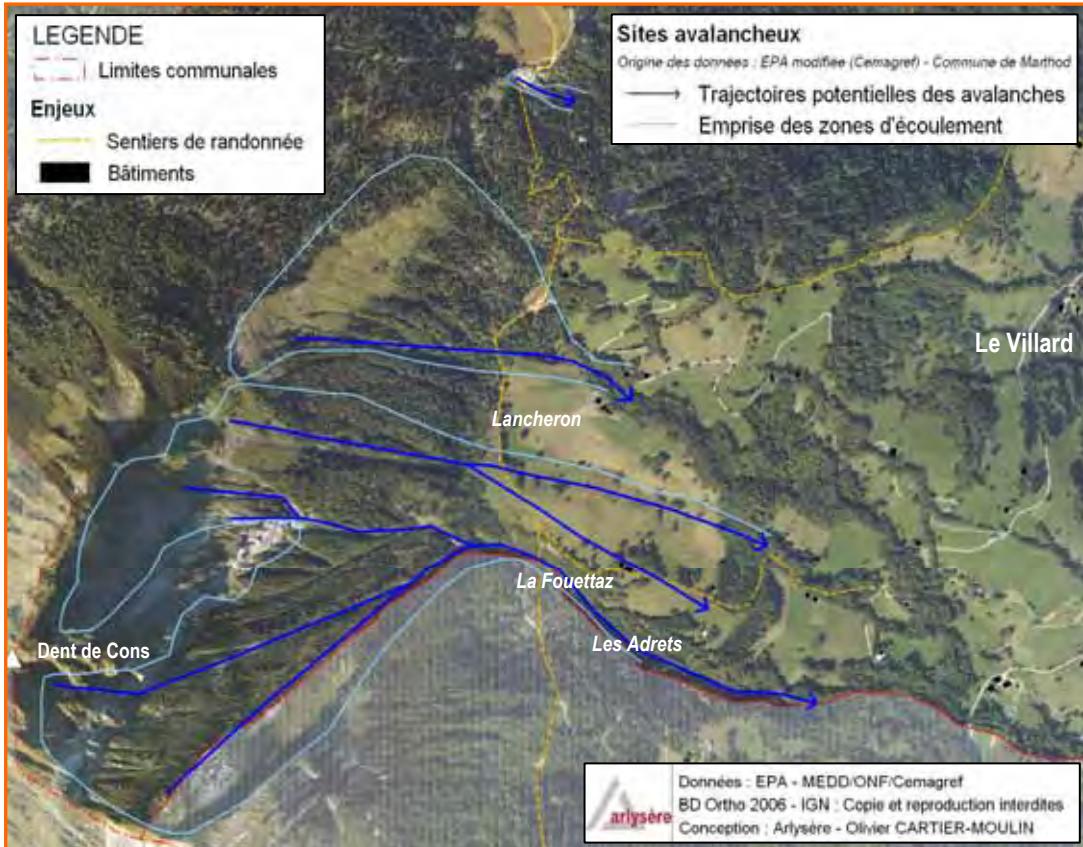
Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Le suivi des avalanches :

Depuis le début du XX^e siècle, les agents de l'Office National des Forêts (ONF) observent les couloirs d'avalanche de la commune et notent chaque événement avalancheux dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA). Lorsque les événements sont d'une ampleur particulièrement importante, l'observateur en informe les services experts du Centre d'Etudes du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts (Cemagref) et du service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM).

Zones avalancheuses de Marthod

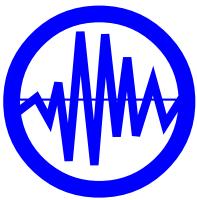


Données : EPA - MEDD/ONF/Cemagref

BD Ortho 2006 - IGN : Copie et reproduction interdites

Conception : Arlysère - Olivier CARTIER-MOULIN





Les séismes

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{re} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

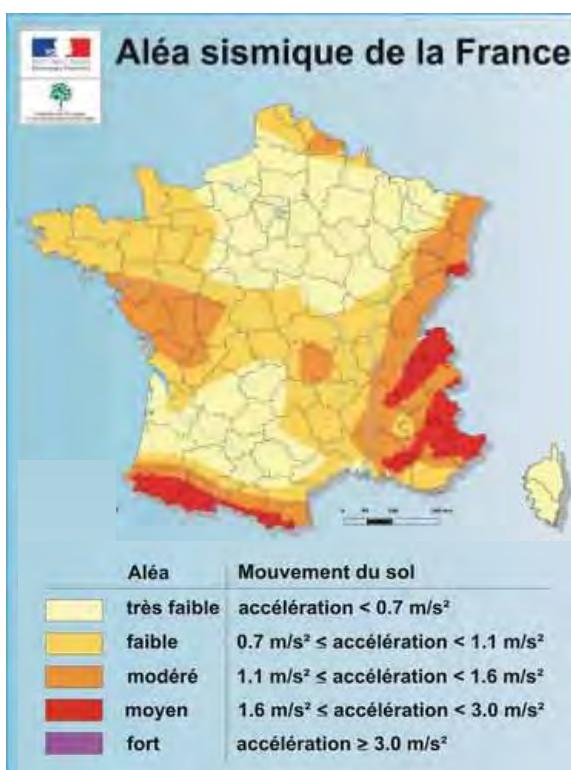
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de blocs, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Marthod est classée en zone sismicité faible (lb).



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'**Annecy** le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

www.sisfrance.net

Programme national de prévention du risque sismique :

www.planseisme.fr

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

www.prim.net

Association Française du Génie Parasismique :

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Marthod et parfois être à l'origine de dégâts importants.



Avalanches

Témoignage d'un Martholain après les fortes rafales de vent de février 1990

Marthod,
j'ai l'honneur de vous informez que ma maison située aux Coûtes de Drines, à MARTHOD, a subi d'importants dégâts due à la tempête, le mardi 27 février 1990, vers 16 heures.
Environ 25 tôles du toit ont été arrachées et dispersées ailleurs, ainsi que toute la clémente des soutenant : solives, poutres etc... les alouettes ont également beaucoup souffert. D'autres tôles ont été écornées. C'est ce que j'ai constaté pour l'instant.



Vent violent

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...

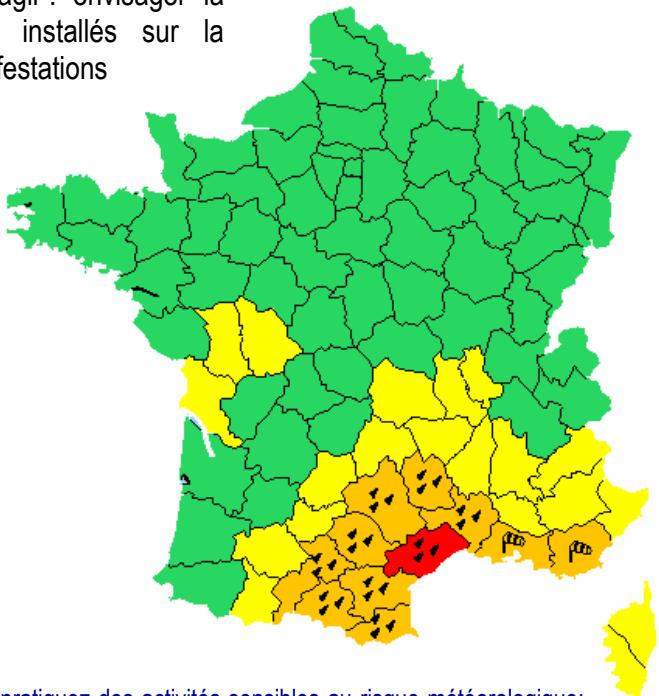


Canicule



Fortes précipitations

Carte de vigilance météorologique



Les bons réflexes

Renseignez-vous
Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants
Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures



Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Pas de vigilance



Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :
Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey

Prévention :



**Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités**

Les bons réflexes

- **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerter l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.



Au niveau de la commune de Marthod et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Marthod, les matières dangereuses transitent surtout par les **routes** et notamment la RD 1212 Albertville-Ugine et par une **canalisation** qui traverse la plaine le long de la voie ferrée. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires.



Transport par voie routière

Prévention et réglementation :

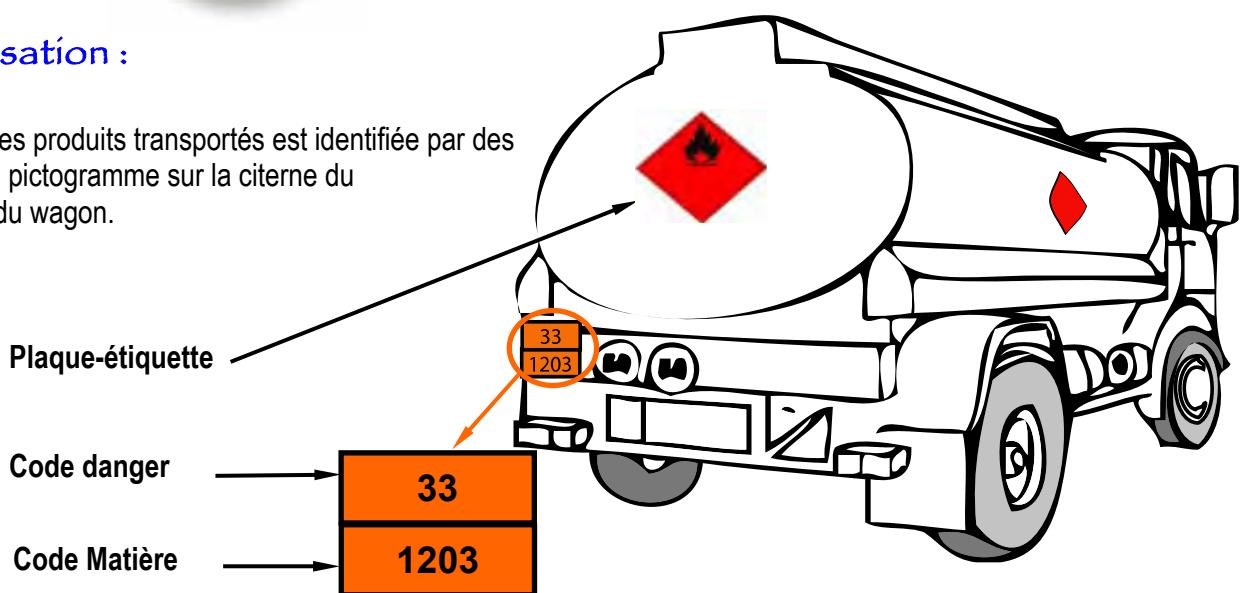
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



Transport par canalisation

La canalisation qui traverse le territoire de la commune de Marthod est enterrée à quelques 80 cm de profondeur tout au long de son tracé ce qui la protège des agressions extérieures et préserve le paysage aux alentours de l'ouvrage. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67.7 bar.

Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont dans 2 cas sur 3 provoqués lors d'une agression externe de la conduite. Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz peut conduire à une explosion et ainsi provoquer des brûlures graves jusqu'à 55 mètres ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les mesures de prévention

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est tout d'abord assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables et les moyens mis en œuvre en cas d'accident.

Le risque est également pris en compte dans l'urbanisation. Par exemple, les établissements recevant du public ne peuvent être construits à proximité et l'exécution de travaux à moins de 250 m de la conduite est soumise à l'obligation de procéder à une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux au gestionnaire de l'ouvrage (D.I.C.T.) préalablement à toute intervention. (www.dict.fr).

Enfin, pour réduire le risque d'agression externe par des engins, une protection complémentaire par couverture peut être mise en œuvre autour de la canalisation.

Les bons réflexes

-  **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
-  **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
-  **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
-  **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !
-  **Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle**
Pour éviter le risque d'explosion

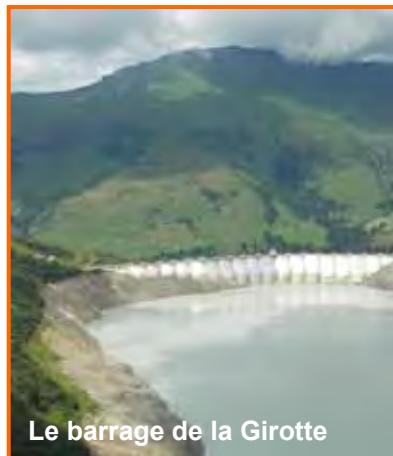
Tracé de la canalisation et des zones de risques





La rupture de barrage

La commune de Marthod est située à l'aval de deux grands barrages ; la Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les habitations et entreprises situées dans la plaine (cf carte ci-dessous).



Le barrage de la Girotte

Barrage	Temps d'arrivée de l'onde de submersion	Hauteur d'eau par rapport au lit de l'Arly
La Girotte	25 minutes	7 mètres
Roselend	15 minutes	9 mètres

(Valeurs indicatives n'ayant pas été calculées précisément car la commune ne se trouve pas dans l'axe d'écoulement)

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

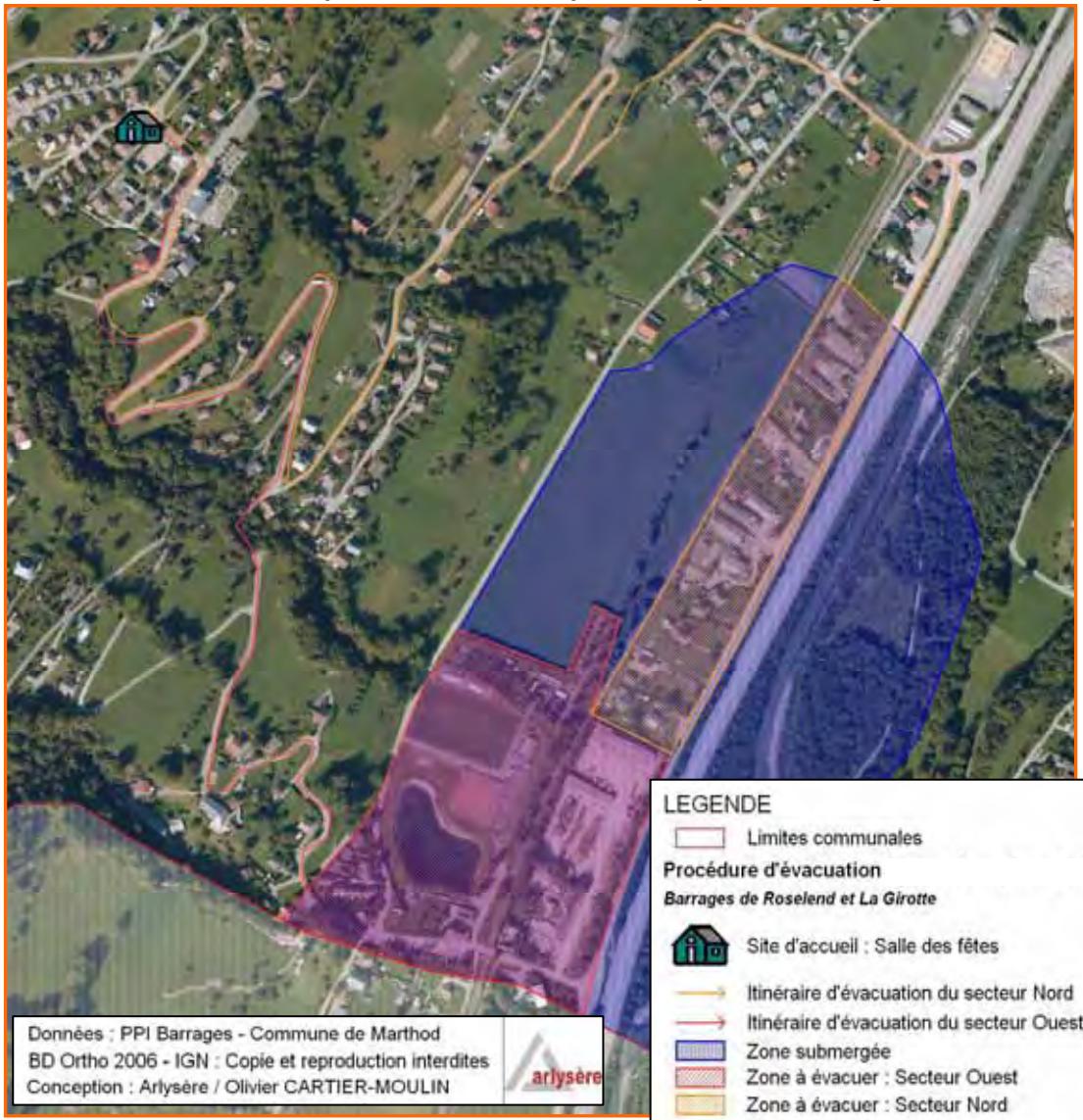
Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Plan d'évacuation dans le périmètre concerné par une rupture de barrage


Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes

- 
Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches
Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion
- 
Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- 
Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours
- 
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !





Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel utilisant des produits dangereux et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Sur la commune d'Ugine, 3 industries classées Seveso sont installées : **Cezus** (métaux spéciaux) et **Praxair** (gaz industriels) classés Seveso seuil bas et **Ugitech** (acier) classé Seveso seuil haut. Pour chacun de ces sites, une étude de danger a été réalisée afin de connaître parfaitement les risques et des mesures de protection ont été prises. Ces études de danger montrent que la commune de Marthod ne serait pas directement touchée en cas d'accident sur l'un de ces sites. Toutefois, le site industriel étant implanté à proximité de la commune, il est important que les Martholains aient connaissance de ces risques et des bons réflexes à avoir en cas d'accident.

En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. Les riverains, et particulièrement les uginois situés à l'intérieur du périmètre PPI, sont prévenus par une sirène testée tous les 1^{ers} mercredi du mois et émettant le **signal national d'alerte** : 3 fois 1 minute espacées de 5 secondes. Ce signal indique qu'il faut se confiner dans le bâtiment le plus proche.

Périmètres de danger des différents sites en cas d'accident majeur



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Les bons réflexes



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe
aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations

Pour empêcher les produits
dangereux d'entrer dans votre
abri



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz

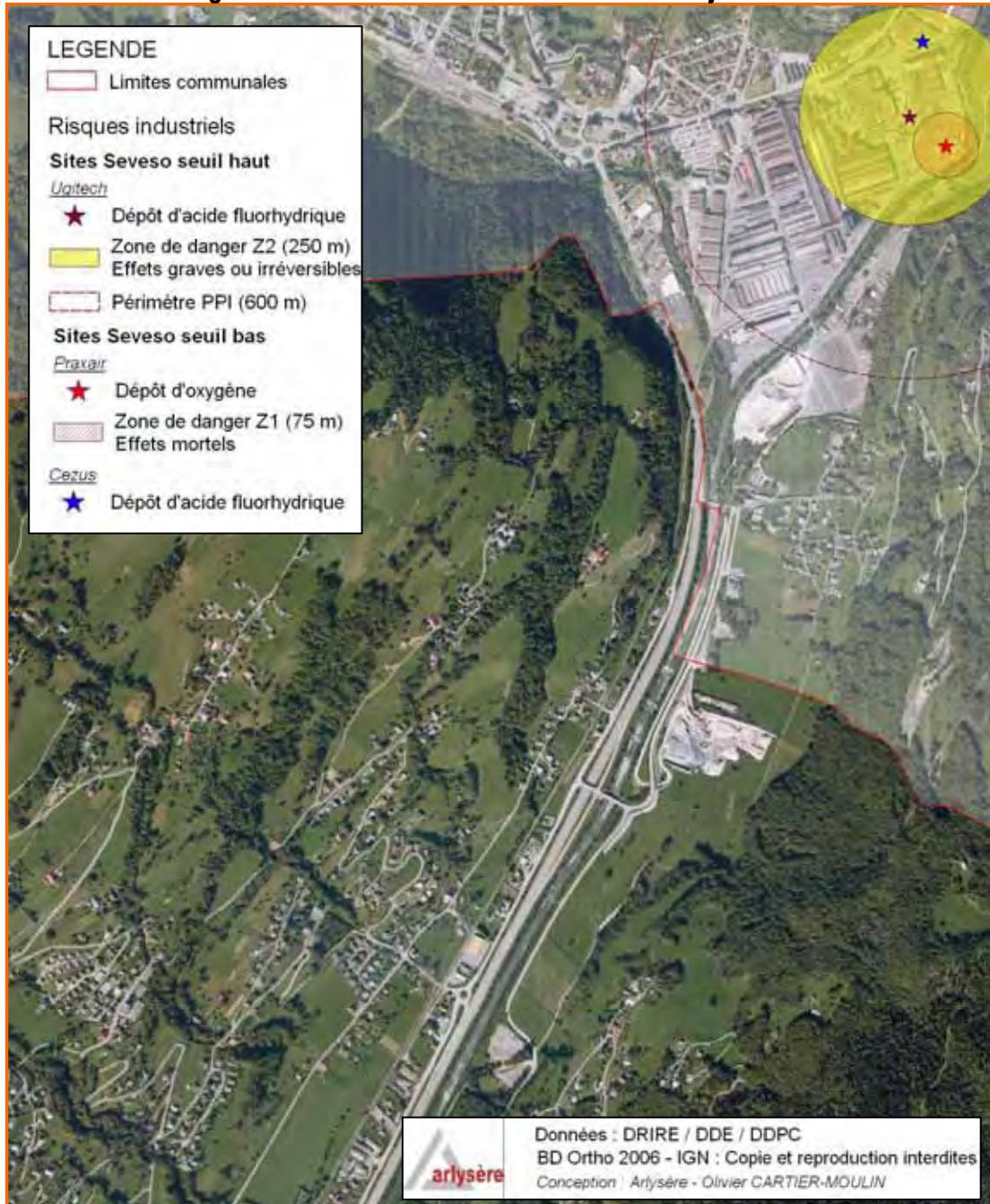
Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixés sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.



- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Marthod ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (traitement quotidien)

Pour en savoir plus :

Mairie de Marthod : **04.79.37.62.07**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en
occupent !



Inondations



Avalanches



Séismes



Phénomènes
Météo



Rupture de
barrage



Risques technologiques
TMD – Gazoduc - Nucléaire



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Restez chez vous



Fermez les
ouvertures
orientées à
l'amont



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Évacuez les
locaux touchés.



Renseignez-vous



Soyez vigilants



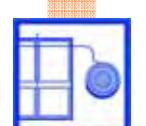
Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Gagnez les
hauteurs



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître

Urgences médicales :

15

Gendarmerie d'Ugine :

04.79.37.30.17

Sapeurs Pompiers :

18 ou 112

Mairie de Marthod :

04.79.37.62.07

Marthod

Commune de Marthod

Chef Lieu – 73 400 MARTHOD

Tél : (04) 79 37 62 07 - Fax : (04) 79 37 63 09 – Mail : mairie.marthod@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30-11h30 & 13h30-17h00



Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

Directeur de publication : Michel POENCIN

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Claude BARROZ

Crédits photographiques : Commune de Marthod, Arlysère, Cypres, MEDD-ONF-Cemagref, RTM73, Dauphiné Libéré, PNR Bauges